

Disclose

L'actualité sur la présentation des comptes et l'audit

La révision améliore la qualité des comptes annuels

Article de Peter Ochsner, associé, responsable Audit Suisse et membre du Directoire chez PricewaterhouseCoopers à Zurich et de Stefan Bosshard, Senior Manager chez PricewaterhouseCoopers à Zoug, paru dans Disclose Novembre 2007 – édition complète sous www.pwc.ch/disclose

La révision améliore la qualité des comptes annuels

Rares sont les sociétés cotées en bourse qui présentent à l'auditeur des comptes parfaitement justes. Des corrections dans le cadre de la révision sont donc souvent nécessaires. Ce faisant, la révision externe améliore la qualité des informations financières et renforce ainsi la confiance des parties prenantes à l'égard de l'entreprise audité.



Peter Ochsner
Associé, Zurich,
membre du Directoire,
responsable Audit Suisse
peter.ochsner@ch.pwc.com

La tâche de l'auditeur consiste à contrôler les comptes annuels afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la loi, aux principes choisis en matière d'établissement des comptes ainsi qu'aux statuts de l'entreprise. Mais la révision est plus qu'une simple attestation de conformité: elle améliore la qualité des comptes annuels et, par là même, constitue la base de la confiance des parties prenantes à l'égard de l'entreprise audité. De plus, la révision donne au conseil d'administration l'assurance qu'il peut s'appuyer sur des comptes annuels conformes aux prescriptions en matière d'établissement des comptes, et qu'il remplit ses obligations légales. Désormais, ces affirmations sont prouvées sur le plan empirique dans le cadre d'une enquête représentative. PricewaterhouseCoopers a analysé les conséquences de la révision sur la qualité des comptes annuels d'entreprises cotées à la Bourse suisse SWX.

Les résultats de cette enquête, qui portait sur la période de révision 2006/07, n'ont certes pas créé de surprise au sein de la branche, mais devraient cependant intéresser le public. Les travaux liés à la révision sont beaucoup plus conséquents que ce que l'on suppose communément. En moyenne, les auditeurs travaillent sur cinq versions des comptes annuels, la fourchette allant de une à dix versions. Rares sont les entreprises qui présentent à la révision externe des comptes ne nécessitant pratiquement aucune correction. Il va de soi que le travail de révision et, par conséquent, son coût augmentent avec le nombre de versions.



Stefan Bosshard
Senior Manager, Zoug
stefan.bosshard@ch.pwc.com

Nombreuses corrections dans le bilan et le compte de résultat

Quel que soit le nombre de versions des comptes annuels, le besoin en corrections est élevé: plus de la moitié des entreprises ayant fait l'objet de l'enquête, soit 54 %, ont dû corriger leur bilan et leur compte de résultat suite à la révision de leurs comptes. Les entreprises dont les titres font partie du Swiss Market Index (SMI), l'indice des blue chips de la Bourse suisse, obtiennent de meilleurs résultats: seules 29 % de celles-ci ont dû revoir leur bilan ou leur compte de résultat. Quant aux sociétés également soumises à l'autorité de surveillance boursière américaine (SEC), elles n'ont pas eu de correction à apporter à ces derniers.

Ce taux particulièrement élevé de corrections dans les comptes d'entreprises cotées en bourse est principalement dû à une mauvaise interprétation des principes de présentation des comptes, à des évaluations erronées, à un manque de préparation, à des contrôles internes insuffisants ainsi qu'à des erreurs fondamentales de comptabilisation. Dans certains cas, les principes les plus rudimentaires, tel que celui du double contrôle par exemple, ne sont même pas respectés.

Si les corrections qui résultent de la révision n'ont qu'une incidence limitée sur le résultat annuel et sur les fonds propres, elles améliorent en revanche considérablement, au niveau de la clarté et de la compréhensibilité notamment, la qualité des comptes annuels (true and fair view). La transparence ainsi créée se répercute de manière positive sur la confiance que les marchés des capitaux accordent à l'entreprise. Fait intéressant: la plupart des corrections conduisent par ailleurs à un résultat annuel plus élevé et avantagent donc l'entreprise audité.

Manque de transparence et de compréhensibilité de l'annexe

L'annexe explique les différents postes du bilan, du compte de résultat et du tableau de financement. Elle comporte donc des informations essentielles pour les investisseurs et les analystes financiers. Et pourtant, c'est justement dans ce domaine que la qualité laisse à désirer: 98 % des sociétés ayant fait l'objet de l'enquête devraient, selon les auditeurs, y apporter des modifications, en raison notamment de présentations erronées et de publications incomplètes. Mais bien souvent aussi, la compréhension de l'annexe ne pouvait être optimale car les formulations étaient incorrectes et les libellés inadéquats.

Mesurées sur une échelle allant de un (ne nécessitant que des corrections minimales) à dix (nécessitant des changements substantiels), les erreurs s'inscrivaient pour la plupart entre deux et cinq, ce qui correspond à un besoin d'ajustement moyen de l'annexe.

Incertitudes quant à l'interprétation des normes

Ces résultats montrent que bon nombre d'entreprises ont des difficultés à interpréter correctement les normes de présentation des comptes et donc à les appliquer. C'est le cas de 61 % des entreprises étudiées. L'une des raisons est, sans nul doute, la complexité de ces normes. Les normes qui ont été modifiées peu de temps avant l'exercice concerné, notamment celles relatives aux prestations de prévoyance vieillesse (IAS 19), Swiss GAAP RPC 16 ou au paiement fondé sur des actions (IFRS 2), suscitent également beaucoup d'incertitudes.

Cela n'a rien d'étonnant, car l'interprétation officielle d'une norme n'est bien souvent pas immédiate. Ainsi, il faut parfois attendre deux ans avant que l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC), responsable de l'interprétation des International Financial Reporting Standards (IFRS), ne rende publique son interprétation, ce qui oblige parfois les entreprises à modifier rétroactivement la présentation de leurs comptes. Cela a été le cas de 15 % des sociétés étudiées; pour un tiers d'entre elles, ce délai a même entraîné des retraitements (minimes) du bilan et du compte de résultat de l'année précédente.

Ce pourcentage de corrections élevé peut néanmoins être relativisé par deux facteurs: la gravité souvent minime des erreurs et le fait que, dans certaines situations, les ajustements sont de toute façon inévitables. Ainsi, les fusions, les acquisitions, une modification du périmètre de consolidation ou un changement de référentiel de présentation des comptes entraînent, en règle générale, un retraitement.

Contrôles performants et communication continue avec le réviseur

Lorsque, au cours d'un exercice, surviennent des événements qui sortent de l'ordinaire, il est généralement inévitable de corriger les comptes annuels. Mais comment éviter les corrections qui n'ont aucun rapport avec de tels événements? Pour trouver la réponse à cette question, il suffit de jeter un coup d'œil aux 46 % des entreprises qui soumettent à la révision un bilan et un compte de résultat justes. Ces entreprises se distinguent notamment par les facteurs suivants:

- processus bien rodés lors de l'établissement des comptes;
- système de contrôle interne fonctionnant correctement;
- excellente préparation des comptes annuels;
- communication ouverte et continue avec l'auditeur; et
- implication de l'auditeur à un stade précoce en cas d'opérations inhabituelles.

Autre résultat de l'enquête démontrant la plus-value apportée par la révision: par le biais des lettres de recommandations, l'auditeur peut faire part à la direction de l'entreprise de ses remarques et constatations lors de la révision des comptes annuels. 80 % des lettres de recommandations font ainsi état de faiblesses concernant les contrôles. Dans 50 % des cas, l'organe de révision y attire l'attention sur les risques commerciaux et, dans 60 %, sur les risques fiscaux. La révision contribue ainsi de manière substantielle à l'amélioration et à la sécurité des processus commerciaux et du système de contrôle interne.

Conclusion

Les possibilités d'amélioration restent évidentes. Il s'agit d'optimiser les conditions relatives à la préparation et à l'établissement des comptes annuels, notamment sur le plan du personnel et de l'organisation. Il convient donc de chercher suffisamment tôt à dialoguer avec le réviseur. Un dialogue ouvert et continu permet à l'entreprise et à l'organe de révision de discuter d'événements commerciaux complexes ou d'incertitudes quant à l'interprétation des normes de présentation avant la clôture de l'exercice. Dès lors, les comptes annuels sont établis de manière plus efficace et tant les charges de l'entreprise révisée que celles de l'auditeur sont réduites.